

il ne faut pas que je leur accorde trop de mérite,—ont pu échouer si lamentablement dans le présent cas. La seule explication que je puisse trouver, c'est que les avis ont dû être partagés au sein du cabinet et qu'il en est résulté un état de choses qui a paralysé l'industrie. Voilà ce qui, selon moi, a dû se produire.

Monsieur l'Orateur, j'ai retenu la Chambre assez longtemps, et je termine mes observations. Sur le point de terminer un long discours, sir James Barrie disait un jour:

Certains d'entre vous peuvent se rappeler mon début, nous avons tous vieilli depuis.

La Chambre peut être assurée cependant que j'arrive à la fin de mes remarques.

J'ai traité de questions d'ordre matériel, mais aucun d'entre nous ne songe qu'aux choses de cet ordre. Il s'agit de voies et moyens et le mot moyens évoque celui de fins: tous nous savons qu'il y a des fins et c'est précisément ce à quoi nous tendons. A ce sujet je suis tombé par hasard sur une parole récente de Churchill. Cet homme semble avoir des mots adaptés à presque toutes les circonstances. Il ne s'agit pas de l'un de ses discours retentissants; il a manifestement prononcé ces paroles d'une manière plus ou moins détachée, quelque part à Londres, le jour de la victoire en Europe. J'y relève une pensée qui m'a frappé et qui peut vous intéresser:

Nous devons commencer la tâche de reconstruire nos foyers et nos maisons, et ne rien négliger pour faire de notre pays un endroit où tous auront des avantages et où tous auront des devoirs. C'est en vue de jours heureux que nous avons travaillé, mais il n'est pas facile d'assurer des jours heureux.

Nous n'avons pas à reconstruire nos foyers et nos maisons dans le même sens qu'en Angleterre, mais nous savons tous qu'il y a beaucoup de reconstruction à faire chez nous et, lorsque nous parlons de jours heureux, nous devons nous rappeler que le reste de l'univers, où le mot bonheur ressemble à une moquerie, nous considère comme des gens heureux. En face des réalisations qui nous attendent, l'idée de Churchill que nous avons tous des avantages et tous des devoirs me semble juste, car si nous arrivons au stade où tous auront des avantages ce ne sera que parce que les devoirs auront été accomplis. Qu'est-ce à dire? Ce sera parce que les gens qui occupent des postes de commande se seront acquittés de leur devoir, ceux-là surtout qui, grâce à une énergie ou des avantages supérieurs, si l'on veut, ont l'occasion d'être des chefs de file. Si cela se produit, nous aurons atteint, je l'espère, le stade dont voulait parler le grand chef de la démocratie tory, le premier tory progressiste, Benjamin Disraeli, lorsqu'il a dit que la possession de la propriété devait être synonyme

de l'accomplissement d'un devoir. Advenant ce jour, nous aurons au pays un front uni qui nous permettra de parer avec confiance et succès à toutes les difficultés.

Monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui de l'honorable député de Lake-Centre, l'amendement suivant:

Que l'on retranche de la motion tous les mots qui suivent "Que" et qu'on les remplace par les suivants:

La Chambre regrette:

a) qu'aucun programme pratique n'ait été présenté pour assurer pleine production et embauchage total;

b) qu'aucune politique satisfaisante n'ait été proposée pour éliminer les dépenses extravagantes du gouvernement;

c) qu'aucune mesure suffisante n'ait été prise pour apporter un soulagement immédiat aux contribuables de revenu modique contre les taxes excessives".

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, après le discours plein d'esprit et de finesse que nous venons d'écouter, il ne conviendrait pas de faire entendre un autre son, cet après-midi, en marge du présent débat sur l'exposé budgétaire. Avec le consentement de la Chambre, je propose donc le renvoi de la discussion.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

NATIONS UNIES

APPROBATION DE L'ACCORD SIGNÉ À SAN-FRANCISCO LE 26 JUIN 1945

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 18 octobre, sur la motion du secrétaire d'Etat suppléant aux Affaires extérieures (M. St-Laurent):

La Chambre décide qu'il y a lieu, pour les Chambres du Parlement, d'approuver l'Accord établissant les Nations Unies et instituant la Charte des Nations Unies et le Statut de la Cour Internationale de Justice, signé à San-Francisco le 26 juin 1945, et que la Chambre approuve cet Accord.

M. J. A. BRADETTE (Cochrane): Monsieur l'Orateur, en parlant de la conférence de San-Francisco hier soir, j'ai dit bien clairement, en exposant les sentiments de la population de ma circonscription, que celle-ci veut que je vote catégoriquement en faveur de l'adoption de la résolution. J'ai aussi exprimé le désir de voir le Parlement adopter à l'unanimité cette résolution. Dans un remarquable discours, hier soir, le député de Vaudreuil-Soulanges (M. Beaudoin) a dit avec raison que le Canada doit être fidèle aux engagements qu'il a pris à la Conférence de San-Francisco. J'appuie sa déclaration. A mon sens, le Canada doit remplir ses promesses et ses engagements diligemment, mais non pas aveuglément. Hier soir,